

Publication Index égalité professionnelle de l'Établissement public interdépartemental Yvelines - Hauts-de-Seine - (EPI)

Les indicateurs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La Loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique incite les trois versants de la fonction publique à tendre vers la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à l'image de ce qui est imposé aux entreprises privées de plus de 50 salariés.

Cette loi impose notamment de calculer quatre indicateurs pour évaluer un score global qui détermine l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, agents du Département. Cet index se présente sous la forme d'une note sur 100 points, avec une cible minimum à atteindre de 75 points.

Les résultats au titre de l'année 2023 pour l'Établissement public interdépartemental :

L'EPI ne compte pas d'agents titulaires parmi ses effectifs, les critères 1 et 3 ne sont donc pas applicables.

Indicateurs	Répartition H / F	Résultats	Nombre de points
1/ Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	Non concerné		
2. Écart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	Nombre de contractuels hommes : 58 Nombre de contractuels femmes : 19	-2.99 %	15/15
3/ Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	Non concerné		
4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	Nombre d'hommes : 6 Nombre de femmes : 4	4	10/10

